

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1192 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAYED ZOUARIDA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06687141718 Total des frais engagés : 919,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Faouzia SMAHI
Spécialiste en Dermatologie
et Vénérologie
27, Rue Ilya Abou Mad. Courtier
20000 Casablanca - Tel: 0522 70 00 80

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/11/2022

Nom et prénom du malade : Mme JAYED Zouarida : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Jayed



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/10/1	G	1	250,00	Dr. Farhatia S. M. Spécialiste en Veine et Cavaire 27 Rue 11 Casablanca - Tel: 0522 20 40 80
22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L.A-U 140 Lot Simalda Lissasfa Casablanca Tél/Fax: 05 22 65 20 07	13/10/2002	669,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth				

CABINET MÉDICAL SPECIALISE

Dr Faouzia SMAHI



د. فوزية اسماعي

اختصاصية في أمراض و جراحة الجلد و الشعر و الأمراض التناسلية

Spécialiste en Dermatologie Médicale et Chirurgicale - Maladies du cuir chevelu - Léprologie
Maladies Sexuellement Transmissibles

Ancien Médecin Chef du C.N.L (Hôpital Aïn-Chock)

Casablanca, le 13/10/2022 الدار البيضاء في

ج.م ج.م ج.م

103,00

1) lare au Dermo pain 1
Mall/ij.

ACL: 762.450-2
CNK: 1590-561
CN: 394122.8
CNP: 6564773
PZN-01695441

400,00

2) vitix gel 1app x 21j

3x23,80

3) Diproline 56

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pomade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pomade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura

95,00

4) Extra ma

PPC = 95,00 DHS

10/2021
10/2024
0921065

611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pomade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura

669,20

PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L.A-U
140 Lot Saranazia Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax: 05 22 65 20 07

Dr Faouzia SMAHI
Spécialiste en Dermatologie
et Vénérologie
27, Rue Ilia Abou Madi Gauthier
20000 Casablanca Tel: 0522 20 40 80